

Motion sur la santé des femmes et la ménopause

ATTENDU QUE

la majorité des membres de notre syndicat sont des personnes qui ont eu leurs menstruations et que leur taux plus faible de progression vers des postes de gestion et/ou de direction, alors qu'elles sont au sommet de leur carrière, pourrait être lié aux effets de la périménopause et de la ménopause, effets souvent négligés en raison de l'insuffisance des recherches sur la santé des femmes et du faible niveau de connaissances de la ménopause dans un contexte professionnel; et

ET ATTENDU QUE :

il est essentiel de régler ces problèmes liés à la santé en adoptant des politiques de soutien et d'autonomisation en milieu de travail afin d'uniformiser les règles du jeu et de garantir à l'ensemble des membres des possibilités équitables d'avancement professionnel et le droit d'être moins pénalisée financièrement;

IL EST RÉSOLU QUE l'ACEP lance une campagne globale sur la santé des femmes et la soutienne activement, en mettant l'accent sur le développement accru de la recherche et des connaissances sur la périménopause et la ménopause, préconisant la mise en œuvre de politiques de soutien et promouvant des mesures de soutien et d'équité afin d'atténuer les conséquences de ces problèmes de santé sur la carrière et les finances de nos membres;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'ACEP, en collaboration avec des professionnel·les de la santé, des chercheur·euses, des spécialistes du bien-être en milieu de travail et d'autres parties prenantes, y compris d'autres syndicats, prenne contact avec le gouvernement du Canada, y compris le Conseil du Trésor, à titre de partenaires clés dans cette campagne, les exhortant à reconnaître l'importance de prendre au sérieux la périménopause et la ménopause au travail et à collaborer à l'élaboration de politiques nationales, au financement de la recherche et à des pratiques en milieu de travail qui soutiennent la santé des femmes et leur avancement professionnel.

Cette résolution prévoit un prélèvement spécial unique de 5 dollars par membre. Ce montant couvrira les coûts de mise en œuvre et les frais de réunion.

Soumis par

Holly Richter White, GRC et Angela Fleming, GRC